branche
architecture

CPNEFP de la branche professionnelle
des entreprises d'architecture (IDCC2332)

À l'attention des organismes de formation

Paris, le 17 avril 2025

Objet : Appel à candidature pour la Formation de Branche : Thème « PRP & QVCT » - Titre de la formation « La prévention du burn-out dans les entreprises et l'amélioration du bien-être des salarié.es au travail »

Madame, Monsieur,

La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Branche Professionnelle des Entreprises d'Architecture a la charge de la politique en matière de formation professionnelle, d'emploi et de développement des compétences des salariés des entreprises relevant de son champ conventionnel.

Pour accompagner les différentes mutations auxquelles sont confrontées les entreprises relevant de la Branche, la CPNEFP met en place un dispositif de formation continue de branche.

Cette formation, d'une journée (7h) en présentiel, sur l'ensemble du territoire (métropole, Corse et Drom) vise à répondre aux besoins exprimés dans le domaine de la PRP et QVCT.

La CPNEFP a établi des critères qui permettront de sélectionner l'organisme de formation qui sera son partenaire dans le cadre du déploiement de cette formation (voir cahier des charges en pièce jointe).

Une convention sera établie entre la CPNEFP et l'organisme de formation sélectionné, d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois sous conditions.

Votre organisme semble particulièrement adapté pour mettre en œuvre cette première formation de branche sur ce sujet.

C'est à ce titre que la CPNEFP vous sollicite et vous propose de répondre à cet appel à candidature pour le vendredi 30 mai 2025.

Pour plus de précisions sur les termes de l'appel à candidatures et les missions associées à la mise en œuvre de la formation, la CPNEFP a établi le cahier des charges ainsi que le cadre de réponse que vous trouverez joints au présent courrier.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à nous faire part par mail via l'adresse ci-dessous, de votre éventuel intérêt à candidater et ce, avant le 30 avril prochain, accompagné de l'acte d'engagement et de confidentialité complété et signé :

Mail : prevention@branche-architecture.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la Coprésidence de la CPNEFP
Michel JARLETON Sébastien GIRAULT

Le Secrétariat de l'Association Paritaire de Gestion de la Branche Architecture

APGBA
8 rue du Chalet 75010 PARIS
Tél : 01 88 32 10 74
E-mail : apgp@branche-architecture.fr
Site web : www.branche-architecture.fr
Siret : 480 130 426 00020

Pièces jointes :

- *Cahier des charges de l'appel à candidatures*
- *Cadre de réponse*
- *Courrier d'engagement de confidentialité des organismes candidats à signer et à nous retourner*